



COMMUNE DE WASNES AU BAC

Informations municipales

Les brèves de Gustine

Mot de Mme Le Maire : Chères Wasnoises et chers Wasnois,

Nous voici arrivés à mi-mandat ! Quand je regarde dans le rétro, je constate que nous avons déjà réalisé quelques beaux projets de nos prévisions et je me dis que nous avons bien travaillé.

Le village a changé ! les travaux se sont enchainés, avec des financements trouvés... Maintenant que le cheminement vers le cimetière est terminé, il nous faut penser à la déconnexion des eaux pluviales vers les marais et ceci avant la fin de l'année. Et l'année prochaine, nous mettrons la pédale douce...

Notre village ? avec l'équipe municipale nous souhaitons et faisons tout pour le garder agréable avec un bon état de propreté... Je profite ici de ces quelques lignes pour remercier nos employés qui font le maximum. A ce propos, je vous invite à consulter dans notre rubrique «Bien vivre ensemble » p9, les quelques rappels qui me semblent bien nécessaires.

Dernièrement, j'ai dû prendre un arrêté pour stopper les jeux de balles et ballons sur les voies publiques et les parkings afin de ne plus gêner les riverains et surtout ne plus occasionner de dégâts sur les équipements publics ou ceux des particuliers. J'espère que nos jeunes passeront un agréable été sur le stade ... Il est fait pour les accueillir !

Dans cette période de vacances estivales, je souhaite à toutes et à tous un bel été, que ces journées ensoleillées vous mettent le baume au cœur et vous invitent à des bons moments de convivialité, profitez-en ! (*en respectant votre voisinage bien sûr, évitons les nuisances sonores...*)

Pour terminer : suite aux derniers évènements, la Préfecture a interdit **TOUS** feux d'artifices, ainsi et bien qu'annoncé, celui du 13 juillet prévu par le Comité des Fêtes est annulé. Mais toutes les autres activités sont maintenues (jeux, repas rapide et flambeaux).

Bonne lecture de notre petit journal.

Bien cordialement, Annie AVE

A LA UNE : Notre village est riche de ses habitants !



Commerçants, artisans, ambassadeurs de produits, indépendants, ils travaillent tous au sein de notre commune.

Les connaissez-vous ? Pour terminer ce semestre, nous avons décidé de vous les présenter : n'hésitez pas à les contacter !

(NB : L'ordre de présentation est alphabétique par profession, ne sont répertoriées que les personnes ayant répondu au questionnaire)



Info n°16

10/07/2023



AMBASSADRICES PRODUITS

- GUMEZ Stéphanie (CHOGAN)

4, rue du docteur Calmette

Tél : 06 78 43 98 88

mail : hades.avigor@hotmail.fr – Stéphanie Hades (Facebook)

Observations : produits CHOGAN (ménagers, cosmétiques, soins, parfums)

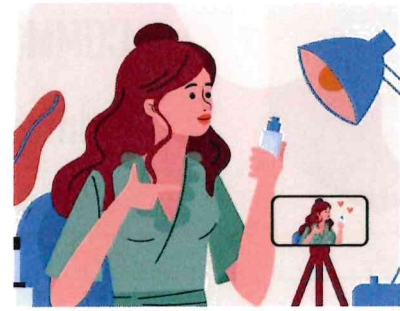
Vente à domicile et sur commande

- PIRAUT Angélique (YOUNIQUE)

24, rue du docteur Calmette

mail : angeliquepersoone@laposte.fr

Observations : produits YOUNIQUE (cosmétiques et soins)



BAR – TABAC – FRANCAISE DES JEUX

- WADIN Fabien (LE BAR'JO)

3, rue du docteur Calmette

tél : 09 88 35 01 21

Mail : fabienwadin9@gmail.com

Observations : relais colis (chronopost et colissimo)

BIEN ETRE, SOINS, PRATIQUES ALTERNATIVES

- LE MAGUER Isabelle

46, rue Jean Moulin

tél : 06 24 27 54 47

mail : travail.spirituel@gmail.com

Observations : accompagnement individuel et collectif par l'utilisation de pratiques alternatives : guérisseur spirituel, radiesthésie.

Enseignement du yoga (collectif ou individuel)

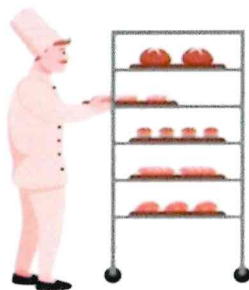
- ZAPLANA Aurélie (Azen'Thera)

35bis, rue Jean Moulin

tél : 06 26 25 14 98

Observations : Azen'Thera (centre de soins holistiques et de formation)

Sophrologie, magnétisme, soins énergétiques sur rendez-vous.



BOULANGERIE- PATISSERIE

- CONETTA Julien (CREAPAT)

26bis, rue du docteur Calmette

tél : 06 46 65 57 67

mail : creapatchoco@gmail.com

Observations : sur commande du mardi au dimanche

COUTURE

- LE DROGUENE Yohann (AU FIL DE LA MESURE)

21, rue du docteur Calmette

Tél : 06 11 40 07 67

mail yohan.ledroguene@outlook.fr

Observations : retouche, prêt à porter, op cycling, personnalisation de vêtement, etc





FORMATION ET CONSEIL EN AFFAIRES

- JABET Thierry (VIRATRIUM CONSEILS)

9, rue Pasteur

tél : 07 89 49 03 03

mail : viratrium.conseils@gmail.com

Observations : spécialisé en HACCP (contrôle sécurité alimentaire) et BPU (bordereau prix unitaire) métiers de bouche, ouverture de magasin et restaurant

GITE DE FRANCE – MEUBLE DE TOURISME

- DESSERTY Philippe (GITE DU GRAND CLAIR)

22 route de Marquette

tél : 06 09 95 73 89

mail : legitedugrandclair@orange.fr



IMMOBILIER

- FOURMENTEZ Jean-Marie et Tiphanie (BSK)

11, rue Jean-Moulin

Tél (Mr) : 06 25 05 05 69 — Tél (Mme) : 06 19 45 37 94

Mail (Mr) : jm.fourmentez@bskimmobilier.com

Mail (Mme) : tfourmentez@bskimmobilier.com

Observations : Immobilier et courtage bancaire. Accompagnement des vendeurs et acquéreurs (terrain, immeuble etc.). Avis de valeur gratuit



- JABET-ROUSSEZ Odile

9, rue Louis Pasteur

Tél : 06 24 33 42 43

Mail : odilejabetroussez@gmail.com



METALLERIE - SERRURERIE

- DIDIO Alexandre (ARTISANAT D'ART)

3, rue des vertes rues

Tél : 06 07 34 80 46

mail : contact@ad-createur.fr



PLOMBERIE-CHAUFFAGE

- SMOCZYK Jérôme

5c, rue du pont rade

Tél : 06 99 48 92 71 – 09 83 25 67 15

mail : jerome.smoc@gmail.com

SPORT

- FIGACHE Isabeau

43bis, rue du docteur Calmette

Tél : 06 84 81 42 39

mail : isabeau.pigache@hotmail.fr

Observations : Coach sportif, chorégraphe de danse.

Evènement, mariage, etc.





Par arrêté du 19 juin 2023, la Préfecture du Nord a placé le bassin versant de l'Escaut (dont Wasnes fait partie) en **ALERTE** sécheresse (jusqu'à présent, nous étions sous le régime de la « vigilance »).

Ce niveau de gravité engendre de nouvelles limitation des usages de l'eau. Nous allons reprendre dans le tableau ci-après les principales restrictions : elles s'adressent principalement aux particuliers. L'arrêté dans son intégralité se trouve sur le site de la commune et en mairie, n'hésitez pas à le consulter.

USAGE	ALERTE
Pelouses, jardinières, plates-bandes fleuries et espaces verts	Arrosage des pelouses interdit sauf semis de l'année. Arrosage des jardinières, plates-bandes et espaces verts est interdit de 9h à 19h
Jardins potagers	Arrosage interdit entre 9h et 19h
Massifs arbustifs	Arrosage interdit entre 9h et 19h sauf plantations de l'année.
Piscine privées (plus 1m3) liées à des habitations individuelles	Remplissage interdit sauf dispositif type pataugeoires 40 cm d'eau maximum. La remise à niveau est autorisée.
Nettoyage à l'eau des chaussées, caniveaux, extérieurs des bâtiments	Interdit sauf besoins strictement nécessaires pour assurer l'hygiène et la salubrité publique
Lavage des véhicules	Interdit hors des stations professionnelles de lavage
Irrigation agricole	Interdite les samedi et dimanche de 10h à 18h
Vidange et remplissage des étangs, plans d'eau et bassins de loisir	Interdits
Brumisateurs	Utilisation interdite

Soyons vigilants, l'eau est un bien précieux, pensez à l'économiser !



Le bon conseil de Gustine : « Ne jetez pas l'eau ayant servi au nettoyage des légumes, elle sera parfaite pour arroser vos fleurs ! »



INFO TRI DES EMBALLAGES

Depuis le 1er janvier, tous les emballages vont dans la poubelle de tri. Force est cependant de constater que cette poubelle s'avère parfois bien insuffisante et trop petite ! Interrogé sur ce point, le SIAVED a malheureusement confirmé qu'aucune dotation supplémentaire de poubelle ne sera effectuée et que, pour l'instant, les camions de collecte « tri sélectif » continueront à passer tous les 15 jours.

Afin de pallier cet inconvénient, le SIAVED délivre sur son site quelques astuces pour optimiser la place dans votre poubelle :

- ◆ Aplatissez les bouteilles en plastiques dans la longueur et laissez les bouchons
- ◆ Ecrasez les cartons d'emballages et briques alimentaires
- ◆ Déposez vos emballages vides et en vrac
- ◆ N'emboitez pas les emballages recyclables les uns dans les autres





LES ERREURS À ÉVITER POUR ÊTRE COLLECTÉS DES DÉCHETS DE JARDIN

Chers usagers, lors des premières collectes en porte-à-porte des déchets de jardin, les équipes techniques ont constaté plusieurs erreurs entraînant un refus de collecte ...

LES INTERDITS



Sac plastique

Bac de collecte

Vrac

Contenant sans poignée

Souches

Autres déchets :
terre, briques, gravats, ...

RAPPEL DES CONSIGNES :



CONTENANTS POUR ÊTRE COLLECTÉ



CONTENANTS À USAGE UNIQUE

- Sac en papier compostable (Kraft)
- Caisse carton brune

CONTENANTS RÉUTILISABLES

- Sac de jardin réutilisable
- Poubelle ronde et tonneau équipés de poignées
- Seau, bassine et caissette



CONTENANTS INTERDITS

- Sac poubelle en plastique
- Bac de collecte à roulettes
- Contenant sans poignées



LES DÉCHETS AUTORISÉS



DÉCHETS ACCEPTÉS

- Tonte de pelouse
- Fleurs fanées
- Feuilles d'arbres et d'arbustes
- Tailles de branches d'arbres et d'arbustes



DÉCHETS INTERDITS

- Déchets alimentaires
- Tous types de contenant (jardinières, pot de fleurs, ...)
- Souches
- Contenants type sac poubelle en plastique
- Tous les déchets non-végétaux



LES CONSIGNES À RESPECTER POUR ÊTRE COLLECTÉ

- Les branches ne doivent pas excéder 1 m et doivent être mises en fagot lié avec de la ficelle naturelle
- Les déchets de jardin doivent être déposés dans des types de contenants adaptés à la collecte
- Les déchets de jardin doivent être sortis la veille au soir
- Le volume de dépôt autorisé est de 2m³ par foyer et par collecte

Pour rappel, si vous déposez vos déchets de jardin après le passage du camion, aucun rattrapage ne pourra être effectué.



#COULEPASTONÉTÉ

Rivières, fleuves, canaux : connaître les risques c'est s'amuser sans danger



SUR vnf.fr, LES LIEUX DE BAINNADE
AUTORISÉS SONT INDICUÉS.



INFORME-
TOI !



Soutenu par
MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES



RESTONS VIGILANTS !

RISQUE N°1

LA CHUTE MORTELLE EN SAUTANT DEPUIS UN PONT

Tu as peut-être déjà eu envie de "piquer une tête" ou de sauter d'un pont pour te rafraîchir en été ? Sache qu'à proximité de ce type d'ouvrages, l'eau cache des objets dangereux mais invisibles depuis la surface (blocs de béton, pieux métalliques ou rochers). De plus, les canaux et les rivières sont peu profonds. Le risque de te blesser gravement ou de faire une chute mortelle est réel.

RISQUE N°2

ÊTRE BLOQUÉ OU ASPIRÉ DANS UNE ÉCLUSE OU PRÈS D'UN BARRAGE

Les écluses servent au passage des bateaux entre deux niveaux de cours d'eau et provoquent de nombreux mouvements d'eau. Une écluse, pour se remplir, aspire l'eau de la rivière en amont, créant ainsi de forts courants sous la surface. Une fois remplie, l'écluse ouvre ses portes pour permettre le passage du bateau sur la partie aval du cours d'eau. Chaque année, des personnes meurent aspirées et coincées dans les écluses. Ne te baigne pas dans les écluses, ni dans les voies d'eau dédiées à la navigation.

RISQUE N°3

LA BAINNADE INTERDITE LE LONG DES BERGES NON AMÉNAGÉES

Tu as peut-être déjà fait l'expérience d'être emporté(e) par un courant. Effrayant, non ? Cours, canaux et rivières navigables ont la particularité de mêler courants forts et courants faibles, eau chaude et eau froide. Alors, remonter sur les berges non aménagées est souvent impossible. Chaque année, des personnes sont emportées par ces courants et ne parviennent pas à regagner la berge. C'est en général le choc avec un objet flottant (assommage) ou l'épuisement dans l'eau qui provoque la noyade. S'il te plaît, baigne-toi là où la baignade est autorisée.



AIE, ÇA PIQUE.....

Comment les reconnaître



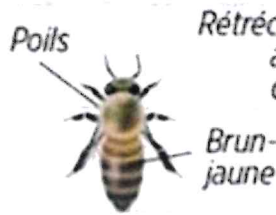
Taille



Quantité de venin libérée



Comportement



ABEILLE

Apis mellifera



11 à 13 mm (ouvrière)



50 µg



Peu agressive
Piqûre d'autodéfense
Meurt après la piqûre

Rétrécissement
au niveau
du thorax



GUÊPE

Vespula vulgaris

11 à 14 mm (ouvrière)

2 à 10 µg

Assez agressive
Peut piquer plusieurs fois



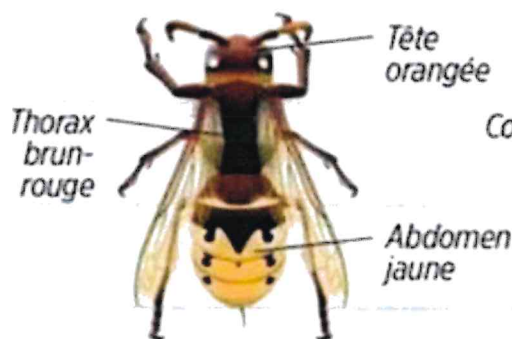
BOURDON

Bombus terrestris

11 à 23 mm

2 à 10 µg

Peu agressif
Piqûre d'autodéfense
Peut piquer plusieurs fois



FRELON EUROPÉEN

Vespa crabro



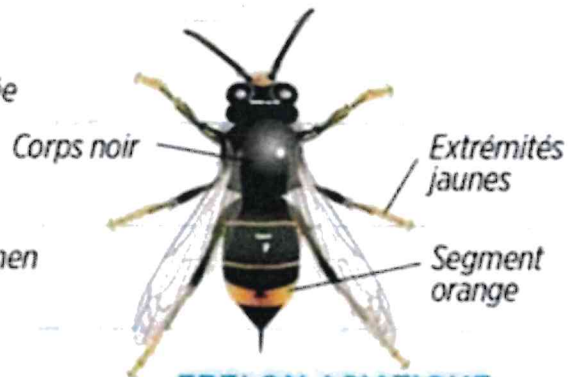
18 à 35 mm (ouvrière)



2 à 10 µg



Piqûre très douloureuse
Peut piquer plusieurs fois



FRELON ASIATIQUE

Vespa velutina

17 à 32 mm

2 à 10 µg

Piqûre très douloureuse
Peut piquer plusieurs fois

Chez toutes ces espèces, seule la femelle pique

SOURCE : INPN

LP/INFOGRAPHIE. 22/8/2022

Si vous découvrez un nid, n'intervenez pas vous-même !

Voici les coordonnées déposées en mairie par deux professionnels pouvant vous débarrasser des nuisibles (désinsectisation et dératisation) :

- ♦ M. DERIVAUX (Haspres) : 07.60.09.00.64
- ♦ M. LEMAIRE (Fenain) : 06.20.15.11.79

(Liste non exhaustive...)



NOUVEAU : LA CABANE AUX LIVRES



Certains d'entres-vous ont pu voir, à l'angle de la rue du Pont rade et de l'école, la mise en place d'une cabane aux livres permettant à tout un chacun de se détendre par la lecture.

A l'occasion de la parution de notre journal, nous tenons à remercier le bénévole et les membres du conseil municipal qui ont œuvré à son édification sous un soleil torride.

Cette possibilité vous est offerte par votre municipalité.

Le principe en est simple et gratuit : **Prenez le livre qui vous intéresse**

- **Vous pouvez le garder,**
- **Le ramener,**
- **En apporter d'autres** (il va de soi, qu'il est nécessaire d'approvisionner les rayonnages avec les livres que vous avez afin de faire perdurer cet échange)

Précision : cette cabane n'est pas le réceptacle de vos vieux livres scolaires, périodiques ou autres journaux. Portez-les vous même à la déchetterie ou mettez les dans la poubelle du recyclable. Ces dépôts ne sont pas propices à la philosophie de cette cabane. **MERCI et TRES BONNE LECTURE !**

FETES ET CEREMONIES



Le samedi 24 juin a eu lieu la fête de notre école, organisée par l'APE et l'équipe enseignante

Après le spectacle offert par les élèves, une petite restauration a été proposée. L'après midi a ensuite été ponctuée par divers jeux et loterie mis en place par l'APE. Cette belle journée s'est terminée par la distribution de livres offerts aux élèves par la municipalité, mettant à l'honneur les «grands» qui quitteront notre école pour le collège.

Lors de son discours, Mme Dominique TOTH, conseillère déléguée a vivement remercié l'équipe enseignante, l'APE et les parents d'élèves mais a rappelé la dure réalité en précisant que la rentrée 2024 verrait certainement une suppression de classe.

Le dimanche 2 juillet – REPAS CHAMPETRE : cette année encore, le Comité des fêtes a réussi à nous surprendre.

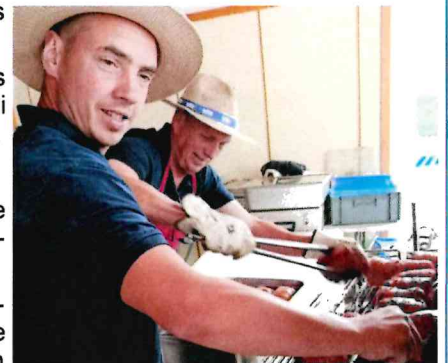
Outre le fait d'avoir proposé 3 menus différents et délicieux « faits maison » par ses membres, le point d'orgue a été la présence de l'orchestre « LES ÉPHÉMÈRES » qui a ambiancé ce repas sans discontinuer avec humour et choix de musique très variées.

La fin de ce repas et l'orchestre ont été salués par une belle standing ovation.

Le Comité des fêtes a profité de cette occasion pour souhaiter l'anniversaire de l'un de ses membres et mis en exergue son implication sans faille lors des festivités du village.

Belle prestation, toujours dans la convivialité pour le plaisir des convives, les commentaires de chacun ont fait ressortir la qualité et la quantité de repas ainsi que l'ambiance très festive. Sans compter les préparatifs des jours précédents, un grand bravo et un grand merci à tous les membres du Comité des fêtes d'avoir dès l'aube préparé ce festin pour notre plus grand plaisir..

Vous voulez donner quelques heures de votre temps, n'hésitez pas à les rejoindre, ils seront enchantés d'accueillir de nouveaux membres.



FETES A SUIVRE.....

13 juillet – A l'occasion de la fête nationale, le Comité des fêtes organise comme à l'accoutumée diverses activités qui se tiendront au stade de foot. Jeux, lâcher de ballons, restauration, retraite aux flambeaux ponctueront cette belle journée. Pensez à réserver afin de permettre aux membres du comité d'organiser au mieux le point restauration.

14 juillet – Pour clore notre fête nationale, l'association des chasseurs met en place son match de foot intergénérationnel au stade. Une buvette sera mise en place par l'association et la traditionnelle distribution de bonbons offerts par la municipalité réjouira les enfants. Réservation nécessaire pour participer au match. Venez nombreux soutenir les joueurs !



INFORMATIONS DIVERSES

LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

STATIONNEMENT

Voici venu le temps des moissons et du passage d'engins agricoles de grande dimension (jours et nuits y compris week-end).

Ainsi, par respect vis-à-vis de nos agriculteurs et de leur travail, voici quelques rappels en matière de stationnement (y compris pour vos invités) :

- ◆ Pas de stationnement sur la chaussée
- ◆ Rentrez vos véhicules ou, à défaut d'emplacement privé, les placer là où ils gêneront moins la circulation : sur le trottoir.
- ◆ A défaut, rangez-vous TOUS du même côté de la rue en serrant au maximum près du mur.

La période est courte ! Nous vous remercions pour votre implication.

UN PEU DE CIVISME ! QUELQUES RAPPELS DE MME LE MAIRE ...

- ◆ Propriétaires et locataires riverains de la voie publique, vous avez le **devoir de balayer le trottoir et le caniveau, désherber votre devanture** (sans utilisation de produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques interdits par la loi), les déchets ne doivent pas être jetés sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales. Ce serait bien aussi de maintenir l'état de propreté des grilles de ces avaloirs de façon à garantir un bon écoulement en cas de fortes pluies (limitons les risques d'inondation).
- ◆ Les haies doivent être taillées à la hauteur limitée à 2 mètres et à l'aplomb du domaine public.
- ◆ Les propriétaires d'animaux sont tenus de ramasser les déjections canines : les trottoirs et stade municipal ne sont pas des « crottodromes ». **Tout est question d'hygiène publique !** Le rappel est pourtant fait régulièrement mais il me semble que beaucoup l'ignore ... (cf le « billet d'humeur » ci-dessous). Par ailleurs, les animaux doivent être tenus en laisse.

BILLET D'HUMEUR : « CROTTES » ALORS !

SOMMES-NOUS A CE POINT DEVENUS INCAPABLES DE NOUS RESPECTER LES UNS LES AUTRES ?

Pour preuve, une jolie décoration trouvée dans la rue du Pont Rade, face à l'école ! Inadmissible !!

De plus, certains propriétaires se permettent d'amener leur animal faire leurs besoins sur le terrain de foot .

⇒ **Il n'y a donc aucun respect pour la vie en communauté dans notre petit village?**

En effet outre la saleté, s'ajoute un problème **d'hygiène** Rappelons ici que les enfants (parfois très jeunes) aiment s'amuser sur ce terrain... Pensons également à nos employés communaux !



Imaginons que tous les propriétaires de chien laissent leur animal faire de même... **Notre village de 600 habitants ne serait plus qu'un cloaque !!**

Vous aimez votre chien comme faisant partie de votre famille n'est-ce pas ? Alors au même titre que vous empêchez vos enfants de faire leurs besoins dans la rue, faites de même avec votre toutou. Sachant que vous pouvez également effectuer quelques pas supplémentaires pour accéder, hors l'enceinte du village, à la nature environnante avec vos animaux.

PENSEZ A VOUS MUNIR D'UN SAC POUR RAMASSER LES DEJECTIONS DE VOTRE ANIMAL



INFORMATIONS DIVERSES, SUITE.....

C2S : CENTRE SPORT ET SANTE

La CAPH a mis en place le dispositif Sport et Santé « C2S » réservé aux + de 50 ans, la commune s'y est inscrite. Les séances d'activités sont adaptées selon les capacités des pratiquants : marche, zumba, renforcement musculaire etc.... Elles auront lieu du 4 septembre 2023 au 28 juin 2024 (*hors vacances scolaires et jours fériés*) le vendredi de 13h30 à 14h30 à la salle des associations.

Renseignements en mairie et sur le site CAPH. Vous êtes intéressés, n'oubliez pas de vous inscrire !

RAPPEL : Horaires mairie

Pendant les vacances d'été, du 10 juillet au 1er septembre, la mairie sera ouverte au public de 9h30 à 12h du mardi au vendredi. Elle sera fermée le lundi.

Nous vous souhaitons à tous un bel été !

